

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 80
Présents : 19
Représentés (pouvoirs) : 2

Date de la première convocation : 24/01/2025
Date de la deuxième convocation : 31/01/2025

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 FEVRIER 2025**

Délibération n° DCS/2025/05

OBJET : ORDRE DE MISSION PERMANENT POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE CINQ FEVRIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à la salle des IV Vents à Rambaud après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce Conseil syndical fait suite à celui du 31 janvier qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Étaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BUTEL Alexandra,
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : GUILLE Raphaël représenté par Bruno SARRAZIN (pouvoir), SALAUN Thérèse, MONFORT Didier, GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno, Alain ROCHAS suppléant de Richard ACHIN, Pierre BOYER suppléant de Martine PY
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, TAIX Marie-Laure,
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : BOUTRON Claude, DIDIER Roger représenté par Claude BOUTRON (pouvoir), BENOITS Yves, Marie-Christine LAZARO suppléante de Jean-Michel ARNAUD, Françoise BERNERD suppléante de Ginette MOSTACHI, Jean-Claude LAFONT suppléant de Rémy ODDOU

Étaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, PANSERI Jean-Marc, Benoit CHARLEAU, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, SELLIER Jacques, VERBAUWEN Marie-Josèphe, BONNARDEL Jérôme
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BERNARD Julie, Jean-Michel CRET, BONNABEL Eveline, CARLUE Ivan, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT

Marc, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, ESCOFFIER Jean, MOREL Christian, RAYNE Jean-Michel,
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BORRELLY Alexandre, CHEVALIER Florence, BONNAFFOUX Joël, ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence,
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Meije ARNAUD, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
Alix SAVINE, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
Simon GALLES, directeur du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
Nicolas BREUILLOT, gérant ALPICITE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Bruno SARRAZIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose :

- De délivrer aux agents du syndicat mixte un **ordre de mission permanent** les autorisant à effectuer tout déplacement nécessaire à la bonne réalisation des missions du Syndicat Mixte sur l'ensemble du territoire français métropolitain, notamment pour la participation à diverses réunions, séminaires, formations ;
- D'acter que les remboursements des frais de mission sont effectués selon le **barème de la fonction publique territoriale** ;
- D'acter la possibilité de **recourir** à une agence de location de voitures **ou une agence de voyage pour l'organisation de certains déplacements/hébergements** exigeant des réservations ou des avances de trésorerie importante, ou en cas de dépassement des forfaits du barème ci-dessus mentionné, notamment dans les grandes agglomérations.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical adoptent à la majorité des voix, dont 3 voix contre, la délibération ci-dessus et mandatent le Président pour signer tout acte administratif, comptable ou commercial inhérent à son application, dans le cadre des enveloppes votées au budget.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG

